



CONSEIL MUNICIPAL DE FRETHUN
SEANCE DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Maire,
Guy HEDDEBAUX




Convocation envoyée et affichée le 8/12/2021

Quorum : 13/15

Procurations : 2

Nombre de votants : 15/15

La séance est ouverte à 18h15.

Le Conseil Municipal :

71) PREND ACTE à l'unanimité des membres présents ou représentés des décisions prises par le Maire en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le dernier Conseil Municipal à savoir :

Arrêté municipal d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public du 25/11/2021 au 10/07/2022 et d'autorisation de signature de la convention – CH'TITE CAFET'
--

Arrêté municipal de mise à disposition d'équipement municipal et d'autorisation de signature de la convention - Association des parents d'élèves – Spectacle de Noel – les 14 et 15 décembre 2021

Arrêté municipal de mise à disposition d'équipement municipal et d'autorisation de signature de la convention - EUROTUNNEL – Spectacle de Noel et matinée récréative les 11 et 12 décembre 2021

72) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la vacance de poste et la procédure de recrutement d'un agent ATSEM et à signer l'arrêté qui pourra prendre effet à compter du 04/03/2022. Il s'agira d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique ATSEM relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou d'Agent Territorial Spécialisé Ecoles Maternelles ATSEM au grade d'ATSEM principal de 2ème classe relevant du cadre d'emplois des ATSEM catégorie C à raison de 35 heures/semaine pour le service scolaire et **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

73) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés DE VOTER la décision modificative n°3 du budget communal 2021

74) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention pour le « Développement des Séjours Enfant » avec la CAF et à solliciter

pour le séjour à la neige des élèves des écoles de Fréthun un co-financement de 50% sur un cout de séjour plafonné à 850 € par enfant.

75) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'ADOPTER les plans de financement dans le cadre de la DETR 2022 et de solliciter les subventions y afférentes et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accepter le versement des subventions et à signer tout document afférent à l'obtention de ces subventions.

76) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'ADOPTER les plans de financement dans le cadre de la DSIL 2022 et de solliciter les subventions y afférentes et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accepter le versement des subventions et à signer tout document afférent à l'obtention de ces subventions.

77) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'ADOPTER le plan de financement des travaux dans le cadre du FARDA 2022 et de solliciter les subventions y afférentes auprès du Département et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accepter le versement des subventions et à signer tout document afférent à l'obtention de ces subventions.

78) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent jusqu'à adoption du budget primitif 2022 et jusqu'au 15 avril au plus tard.

79) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés DE CONSTATER la désaffectation de la parcelle cadastrée en section AD n°31 d'une contenance de 15 m² environ et d'une partie du domaine public annexé à ce garage , **DE PRONONCER** le déclassement de cette parcelle et de ce garage du domaine public communal et de constater leur intégration dans le domaine privé de la commune, **D'APPROUVER** la cession de ces parcelles pour un prix de 375 € TTC à Mr Alexis BACLEZ et Mme Sabrina MOBAILLY-BACLEZ, **DE DEMANDER** aux services du cadastre de renuméroter l'intégralité desdites parcelles et **D' AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement les adjoints prix dans l'ordre du tableau, à signer les actes à intervenir

La séance est levée à 19h00

Le Maire,
Guy HEDDEBALLEY

